



Date de convocation : 24/11/2015

Date d'affichage : 24/11/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Serge CHEVALIER - Yvon PRESSE - Sylvie VADIS - Jean Claude ALLAIN - Bey-Am BODILA - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Sandrine GODIN - Eric HERVE - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Gwénaëlle BONNANT par Annie DAROT
Mélanie LE CROM par Loïc LEMOINE
Philippe MARTINEAU par Jean-Paul LEROY
Sarah PLAYE par Régis CHAMPAGNE

Secrétaire : Sylvie VADIS

Réf : VH

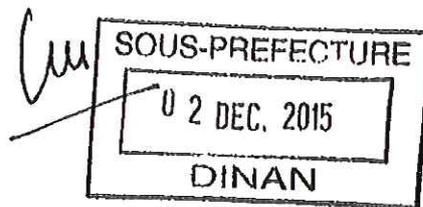


Schéma départemental de coopération intercommunale

Vote sur le choix de rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ou DICO

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Considérant les séances de travail organisées depuis le 29 janvier 2015 et la réflexion qui a animé nos débats :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter sur le choix de rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ou Dinan Communauté.

Résultats du vote :

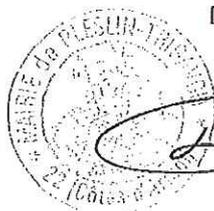
18 voix pour rejoindre Dinan Communauté,

2 voix pour rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude,

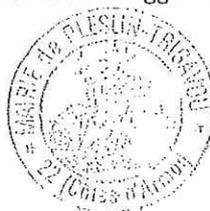
2 abstentions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour rejoindre Dinan Communauté, 2 voix pour rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude et 2 abstentions :

- Affirme sa volonté de constituer une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays de Dinan à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
transmission en Sous-préfecture



Le 1 DEC. 2015
Mairie de Pleslin Trigavou



Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Paul LEROY

Handwritten notes or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.